



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèque emploi service universel

Question écrite n° 3261

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur le fonctionnement des chèques emplois service. Lorsqu'une personne est rémunérée par le biais des chèques-emplois service et qu'elle a plusieurs employeurs, celle-ci rencontre des difficultés administratives quand elle est mise en arrêt maladie. En effet, elle doit faire le tour de ses différents employeurs afin de les prévenir et de remplir certains documents administratifs. Elle transmet ensuite ces documents à la caisse primaire d'assurance maladie. Cette procédure a notamment pour conséquence un versement tardif des indemnités journalières. Aussi, elle lui demande les mesures qu'il entend prendre afin d'apporter des améliorations à ce dispositif.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi est particulièrement soucieux du développement du secteur des services à la personne en raison du fort potentiel de créations nettes d'emplois que ce développement peut induire. Or, une amélioration sensible de l'ensemble des conditions de travail et de la protection sociale des salariés concernés est nécessaire pour faciliter la création d'emplois pérennes dans ce secteur. Aussi, les services du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi ont saisi ceux du ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité afin que ceux-ci, compétents en la matière, étudient les pistes d'amélioration de la protection sociale, et plus particulièrement de la couverture maladie des personnes salariés en chèque emploi service.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3261

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5211

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7498